

ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de BOIS LE ROI	Délimitation du tronçon						
Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Départementale 138	6	+ 700	9	+ 140	3	100	
Nationale 6	20	+ 920	21	+ 990	3	100	
Départementale 115					4	30	
SNCF Paris à Marseille					1	300	
SNCF Corbeil Essonnes à Montereau					1	300	

POUR AMPLIATION

pour le Préfet et par délégation

L'Attaché, Chef de Bureau

Dominique Ottavy



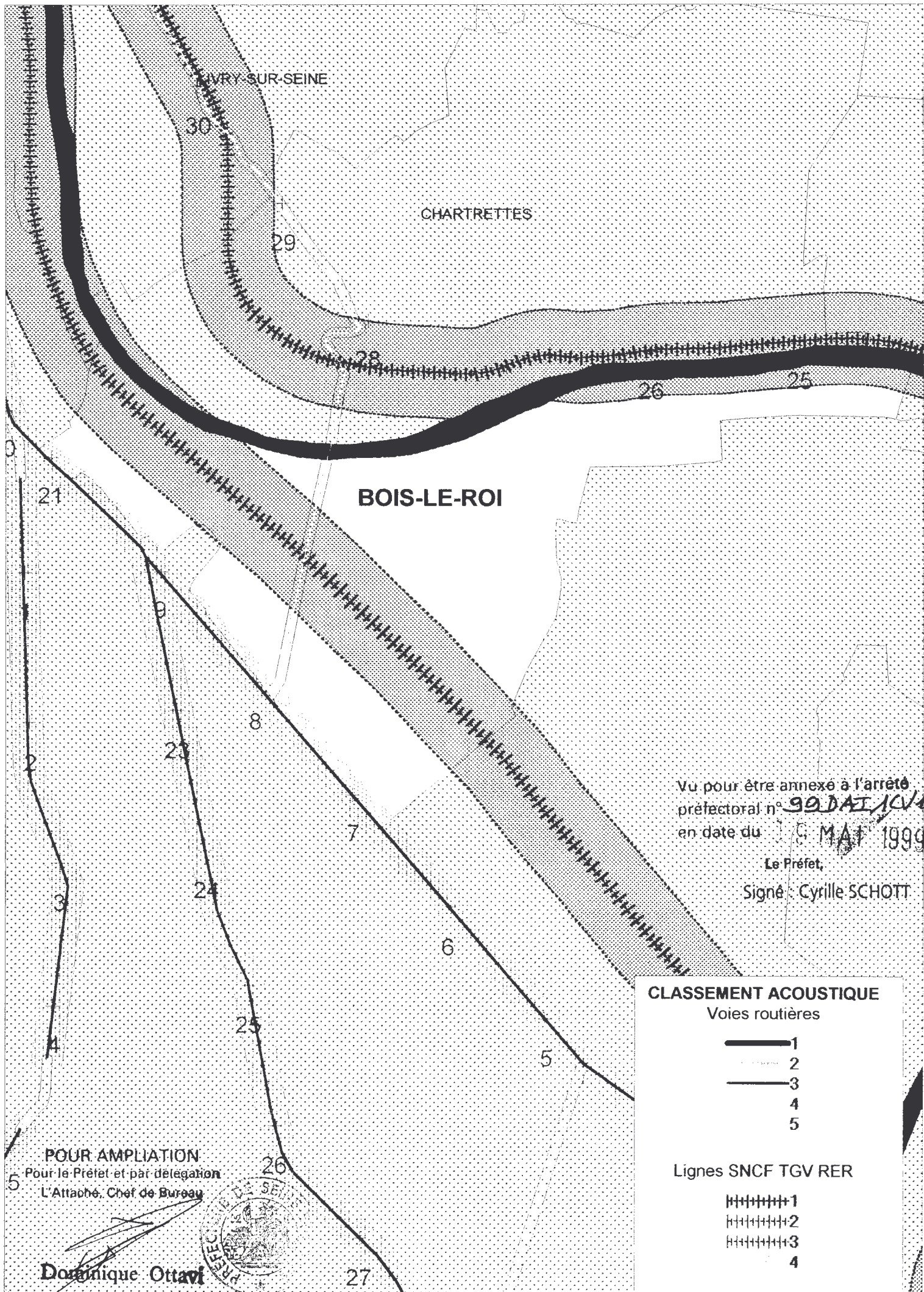
Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° **99DAI 1CV102**

en date du **19 MAI 1999**

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

ANNEXE 3 ; PLAN



Vu pour être annexé à l'arrêté
 préfectoral n° *99DAI1010*
 en date du *15* MAI 1999

Le Préfet,
 Signé: Cyrille SCHOTT

CLASSEMENT ACOUSTIQUE

Voies routières

	1
	2
	3
	4
	5

Lignes SNCF TGV RER

	1
	2
	3
	4

POUR AMPLIATION
 Pour le Préfet et par délégation
 L'Attaché, Chef de Bureau

Dominique Ottavi



27